



# NOTICE D'INFORMATION DONNEES PERSONNELLES

## « MARCHE D'ACCOMPAGNEMENT - CONSEIL RH »

### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La gestion du présent dispositif d'accompagnement nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité conjointe de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ci-après "La Région"), co-financeur du dispositif, et les prestataires mandatés par la Région (ci-après "Prestataires mandatés") pour la mise en œuvre des actions d'accompagnement RH.

## 1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

### 1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet principal la gestion des demandes d'accompagnement par la Région et les Prestataires mandatés. Il permet à la Région et aux Prestataires mandatés :

- De gérer la demande d'accompagnement : enregistrement du dépôt de votre demande, instruction, décision, contrôle du respect des obligations prévues dans le cadre de l'accompagnement (\*)
- De réaliser une veille et une base de données régionales : afin de connaître et suivre le tissu économique de la région et de constituer des éléments statistiques (\*)
- D'évaluer ce dispositif (\*)
- De suivre et d'évaluer les opérations soutenues par le Fonds social européen. La Région en tant qu'autorité de gestion procèdera à la conduite d'enquêtes sur la base d'un échantillon représentatif des participants (\*\*)
- De communiquer sur les activités de la Région relevant de sa compétence économique (\*\*\*)
- D'envoyer des invitations à des événements organisés ou soutenus par la Région (\*\*\*)

### 1.2 BASE LEGALE

**(\*) Article n° 6.1. (e)** du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n°2016/679).

*Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.*

**(\*\*)**Article n° 6.1. (c) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n°2016/679).

*Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale.*

**(\*\*\*)Article n° 6.1. (a)** du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n°2016/679).

*Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Le retrait de votre consentement n'aura pour seul effet de stopper les actions de communication dans le cadre de la compétence économique de la Région, la gestion des aides n'en sera pas affectée.*

## 2 DONNEES TRAITEES

### 2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification,
- Vie professionnelle,
- Vie personnelle,
- Données de connexion.

### 2.2 SOURCE DES DONNEES

Elles ont été transmises à la Région par la structure qui sollicite le présent dispositif d'accompagnement.

### 2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande. En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de traiter la demande.

### 2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

## 3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- Les contacts au sein d'une entité juridique,
- Les représentants légaux (personne morale),
- Les participants à l'action d'accompagnement,
- Les structures intermédiaires autorisées par le demandeur / bénéficiaire de l'accompagnement,
- Les agents de la Région,
- Les prestataires mandatés.

## 4 DESTINATAIRES DES DONNEES

### 4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les agents autorisés de la Région,
- Les personnels autorisés des prestataires mandatés,
- Les personnels autorisés des sous-traitants de la Région ou des prestataires mandatés,
- Commissariat général de l'égalité des territoires,
- Commission Européenne,
- Commission interministérielle de coordination des contrôles.

### 4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

## 5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données personnelles recueillies sont conservées pendant toute la durée de vie du dossier de demande et de l'accompagnement. A l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

Les données de contact des représentants ayant consenti à l'envoi d'informations de la part de la Région sont conservées jusqu'au retrait de leur consentement.

Les attestations d'emplois et les formulaires de demandes sont conservés pendant deux années après la fin de l'opération de l'accompagnement. Elles sont ensuite rendues anonymes et font l'objet d'un traitement statistique. Elles seront détruites après le 31 décembre 2030.

## 6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

- Le transport, la communication et le stockage des données sécurisés,
- L'habilitation et l'exploitation des données,
- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel,
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de traitement.

## 7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que, pour les données traitées sur la base du consentement, de la possibilité de demander la portabilité de celles-ci.

### 7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

**Par courrier :** Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction du Développement Economique - Service Entreprises  
A l'attention du référent RGPD  
59 boulevard Léon Jouhaux CS90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

**Par courriel :** [rgpd.direco@auvergnerhonealpes.fr](mailto:rgpd.direco@auvergnerhonealpes.fr)

### 7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

**Par courrier :** Région Auvergne-Rhône-Alpes  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO)  
1 esplanade François Mitterrand - CS20033  
69269 Lyon Cedex 2

**Par courriel :** [dpo@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dpo@auvergnerhonealpes.fr)

### 7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.